

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 21 mars 2018 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Véronique Lamarre, maire suppléant – Baie-des-Sables
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire – Matane
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 21 février 2018
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 mars 2018
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 mars 2018
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Demande d'appui – Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Monts-et-Marées – Demande d'ajout de programmes auprès du MESS
6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie
 - 6.1.4 Cp - Génie civil
 - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
 - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
 - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 6.2 Achat de drapeaux (MRC) pour les municipalités

- 6.3 Résolution mandant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*
- 6.4 Transports
 - 6.4.1 Statistiques 2013 à 2017 – Transports adapté et collectif de la MRC de La Matanie
 - 6.4.2 Financement pour les services ruraux de transports adapté et collectif
- 6.5 Tourisme – Renouvellement de l'adhésion à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ) pour 2018 et 2019
- 6.6 Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) – Entente de partenariat 2018
- 6.7 Appui à la municipalité de Grosses-Roches – Sécurité civile
- 6.8 MMQ – Les municipalités membres bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire
- 6.9 Lettre de l'UMQ – suivi à la résolution numéro 625-10-17 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant une demande de soutien financier pour la confection d'un Plan régional des milieux humides et hydriques
- 7. Évaluation foncière
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
 - 8.1 Réception de projets de règlement de la ville de Matane
 - second projet VM-89-174 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser un nouvel usage complémentaire à un usage non résidentiel
 - second projet VM-89-175 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle portant le numéro 617 à même la zone à dominance résidentielle portant le numéro 623
 - second projet VM-89-176 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone 206-R
 - second projet VM-89-177 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser un nouvel usage sous la zone 440-RA
 - premier projet VM-89-178 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 69 à même la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 67
 - premier projet VM-89-179 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone 103-R
 - premier projet VM-89-180 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 331 à même la zone à dominance résidentielle portant le numéro 316
 - premier projet VM-89-181 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés sous les zones 62-P, 64-C, 76-C et 77-C
 - projet VM-88-30 modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire de l'affectation du sol commerciale et de services
 - 8.2 Réception du premier projet de résolution de la municipalité de Saint-Ulric autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - projet de chenil et de ranch zoothérapeutique
- 9. Génie forestier
 - 9.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Dépôt et adoption du rapport d'activités 2017
- 10. Service régional de génie civil
 - 10.1 Demande d'actualiser la *Loi sur les ingénieurs* et la *Loi sur les architectes*
- 11. Service régional de sécurité incendie
 - 11.1 Démission de monsieur Jacques Marceau, pompier à temps partiel à la caserne de Les Méchins
 - 11.2 Démission de monsieur Billy Tremblay du poste de préventionniste
 - 11.3 Recommandation du CRSI – Changements de poste et de grade
 - 11.3.1 Changement de statut de monsieur Yanick Ouellet de lieutenant à pompier à la caserne de Sainte-Félicité
 - 11.3.2 Nomination de monsieur Dany Bouchard à titre de lieutenant à la caserne de Sainte-Félicité
 - 11.3.3 Changement de statut de monsieur Bertrand Ross de chef aux opérations à officier santé au travail à la caserne de Les Méchins
 - 11.3.4 Transfert à la caserne de Les Méchins de monsieur Michel Tremblay, chef aux opérations
 - 11.4 Recommandation du CRSI – Achat d'habits de combat incendie

- 11.5 Recommandation du CRSI – casernes
 - Évaluation des travaux (casernes #14, #18, #19, #22)
 - Caserne 16 de Saint-Léandre
 - Caserne 20 de Saint-Adelme
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Fermeture de la séance

Présentation du projet VES (Vieillir en santé) par mesdames Kathleen Bouffard, présidente de la Table de concertation des aînés de La Matanie, et Annie Veillette, conseillère en développement rural de la MRC.
--

RÉSOLUTION 146-03-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 5.2 Lettre du ministre délégué au Développement économique régional – Confirmation d'une subvention par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) au montant maximal de 65 050 \$ pour le projet « ICÉ – Stratégie de développement économique intelligent des territoires »;
- 6.10 Remplacement de la résolution numéro 133-03-18 du comité administratif – Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence auprès du MESI pour le projet « Attractivité de La Matanie »;
- 6.11 Utilisation véhicule de la MRC (covoiturage) – dérogation;
- 6.12 Autorisation d'utilisation des informations (photos, sites Web).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 147-03-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 21 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 21 février 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 21 février 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 148-03-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 mars 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 mars 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 149-03-18

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2018 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 150-03-18

APPUI AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – DEMANDE D'AJOUT DE PROGRAMMES AUPRÈS DU MESS

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Monts-et-Marées est actif dans la région depuis plusieurs années et offre près de 20 programmes en formation professionnelle sur les territoires de La Matanie et de La Matapédia, à Matane, à Amqui et à Causapscal;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une centaine d'élèves finissants se joignent au rang des travailleuses et travailleurs compétents dans nos entreprises d'ici et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CFP-CSMM a l'intention de développer et de moderniser son offre de services, inspirée des besoins évoqués par nos entrepreneurs, la MRC est convaincue que cette initiative contribuera à l'amélioration de l'accès à la main-d'œuvre et à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance de la demande d'appui du CFP-CSMM dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) pour obtenir de nouveaux programmes, notamment Assistance dentaire (5144) et Infographie (5344) dans un projet de formation interordre avec le CÉGEP de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie appuie le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Monts-et-Marées dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demandant de nouveaux programmes à son offre de services;

DE mandater le préfet pour transmettre une lettre à cet effet au CFP-CSMM;

QUE la présente résolution soit acheminée à l'attention de la Ministre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 151-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 26 679,88 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 533,53 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 26 096,22 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 462,26 \$, représentant un grand total de 60 771,89 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 152-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 813,86 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 380,27 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 29 416,19 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 070,35 \$, représentant un

grand total de 39 680,67 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 153-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 15 766,24 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 453,34 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 31 319,69 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 893,45 \$, représentant un grand total de 53 432,72 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 154-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 299,14 \$, la liste des chèques émis au montant de 6 914,13 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 8 824,47 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 466,87 \$, représentant un grand total de 18 504,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 155-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 119 280,35 \$, la liste des chèques émis au montant de 41 170,99 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 68 582,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 15 103,38 \$, représentant un grand total de 244 137,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 11 236,12 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 578,92 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 15 063,00 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 070,09 \$, représentant un grand total de 32 948,13 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 156-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 56,38 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 2 291,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 606,72 \$, représentant un grand total de 2 954,74 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 157-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 247,37 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 391,55 \$, les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 1 786,56 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 475,72 \$, représentant un grand total de 6 901,20 \$ pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 158-03-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2018 AU 15 MARS 2018 – FONDTS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 4-02-2018 au 3-03-2018 au montant de 287,41 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 79,22 \$, représentant un grand total de 366,63 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 février 2018 au 15 mars 2018 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 159-03-18

ACHAT DE DRAPEAUX (MRC) POUR LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC s'est dotée d'un premier drapeau officiel et qu'il a été suggéré d'en offrir un à l'ensemble des municipalités de La Matanie pour leur bureau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas toutes les mêmes équipements, une solution clé en mains est proposée :

- quinze drapeaux (5 pi * 3 pi) par Arseno (112 \$ * 15 = 1 680 \$);
- douze hampes avec leur base chez L'Étendard ((48 \$ + 49,50 \$) * 12 = 1 170 \$);

CONSIDÉRANT QUE les quantités excédentaires visent à mettre un drapeau dans l'ensemble des salles de réunion de la MRC (Les Lacs, Les Ruisseaux);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'achat des drapeaux et hampes au coût approximatif de 2 850 \$, avant les frais de livraison et les taxes applicables, payable à même le surplus accumulé de l'administration.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 160-03-18

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du *Code municipal* qui prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions, prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 161-03-18

FINANCEMENT POUR LES SERVICES RURAUX DE TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM 2018-02-07 de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE sans la garantie d'un financement à long terme d'une durée minimale de 5 ans, la planification du développement des services est impossible;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2011, les programmes d'aide en transport sont renouvelés sur une base annuelle et souvent plusieurs mois dans l'année en court;

CONSIDÉRANT QUE cette situation expose les transports adaptés et collectifs ruraux à une situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE les organismes mandataires (les MRC) et les organismes délégués (organismes de transports) sont informés des programmes d'aide et des modalités de financements du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) longtemps après l'adoption de leur budget annuel, ce qui ajoute à l'incertitude et à leur précarité;

CONSIDÉRANT QUE le financement octroyé depuis plusieurs années n'a pas été indexé au coût de la vie et ne permet pas de maintenir en dollars constants le même niveau de services de transport aux communautés;

CONSIDÉRANT QUE ce financement était déjà nettement insuffisant pour permettre aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux d'assurer la croissance de leurs services et de s'adapter aux besoins changeants de leurs clientèles le tout dans un environnement où les MRC rurales sont parmi les plus étendues du Québec et parmi les plus faiblement denses;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des versements découlant des programmes d'aide du gouvernement accuse très souvent des retards significatifs (plus d'un an);

CONSIDÉRANT QUE les communautés rurales sont vieillissantes et disposent de revenus plus faible, au moment où inversement augmentent leurs besoins en transport pour conserver l'accès aux services, institutions de santé et commerces;

CONSIDÉRANT QUE le désengagement du gouvernement québécois en termes de planification à long terme et de financement du transport collectif se traduit par un fardeau financier sans cesse plus lourd pour les municipalités régionales de comté (MRC), contredisant du coup sa reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité et s'attaquant à leur autonomie;

CONSIDÉRANT QU'en regard du coût d'implantation de nouvelles stratégies de lutte contre les changements climatiques, le transport adapté et collectif rural s'avère être une stratégie simple et abordable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la démarche amorcée et demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux qui sont essentiels à la croissance de la qualité de vie de toutes les communautés;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 162-03-18

TOURISME – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ) POUR 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT le mandat du tourisme de la MRC depuis janvier 2015 et l'adhésion comme membre organisme « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ) afin de profiter des avantages du plus grand réseau de professionnels en tourisme d'affaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour l'adhésion se fait désormais sur une base de 2 ans, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020, comprenant notamment les frais de participation aux deux bourses obligatoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion pour la MRC de La Matanie, comme membre organisme « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), et le paiement de la cotisation de 2 915 \$/année, plus les taxes applicables, soit un montant de 5 830 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 163-03-18

SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM) – ENTENTE DE PARTENARIAT 2018

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) est issu de la concertation de plusieurs partenaires dont la MRC de La Matanie, le Cégep de Matane, le Centre local d'emploi de Matane, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane, la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM), la ville de Matane, Emploi-Services et le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) région Matane;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont convenu de renouveler un protocole d'entente pour SANAM qui permet un service cohérent et adapté aux besoins locaux concernant l'attractivité, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établira l'offre de services, les attentes et les engagements monétaires et non-monétaires des partenaires et contiendra une clause à l'effet que l'entente et le service sont conditionnels à l'obtention du financement par les bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est partenaire et fiduciaire pour le « Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie »;

CONSIDÉRANT la prévision du montage financier 2018 pour le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie » :

Revenus	Monétaires	Non-monétaires
MRC	15 000,00 \$	1 754,27 \$
MIDI/Réussir l'intégration	3 480,00 \$	- \$
MIDI/Mobilisation-Diversité	18 540,00 \$	- \$
Emploi-Québec	5 000,00 \$	- \$
SADC région Matane	3 000,00 \$	- \$
Cégep de Matane	10 950,00 \$	4 050,00 \$
CSMM	1 000,00 \$	- \$
Ville de Matane	- \$	1 000,00 \$
Emploi-Services	- \$	750,00 \$
CJE/PAJ	- \$	3 000,00 \$
Autres revenus	- \$	- \$
Total des revenus	58 370,00 \$	7 554,27 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'entente de partenariat 2018;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés pour signer ladite entente de partenariat pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 164-03-18

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES – SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-55 de la municipalité de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière panne électrique, la majeure partie de la Municipalité a été plongée dans le noir sans électricité durant plusieurs heures;

CONSIDÉRANT QUE lors de pannes électriques, autant en période estivale qu'hivernale, aucun lieu de rassemblement n'est disponible pour apporter de l'aide aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches a une entente avec le Club des 50 ans+ pour l'utilisation de leur bâtiment pouvant servir de centre d'hébergement, de gestion de crise et de coordination lors d'un déploiement des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT la nécessité et l'importance pour la Municipalité d'acquérir une génératrice pour alimenter cet édifice en situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la municipalité de Grosses-Roches dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière pour l'achat d'équipements nécessaires à l'organisation de lieux d'accueil et de coordination afin d'assurer la sécurité des citoyens en situations d'urgence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 165-03-18

AUTORISATION – DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATÉGIQUES ET DES CRÉNEAUX D’EXCELLENCE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L’INNOVATION (MESI) AU NOM DES PARTENAIRES POUR LE PROJET « ATTRACTIVITÉ DE LA MATANIE »

CONSIDÉRANT le projet « Attractivité de La Matanie » qui consiste en la réalisation d’une étude sur la réalité attractive de la région afin d’élaborer une stratégie et une mise à jour de l’image de marque de la région de La Matanie ainsi que des outils pour en faire la promotion;

CONSIDÉRANT le montage financier des partenaires et l’intention de la MRC à participer au projet totalisant 35 710 \$, avant taxes, conditionnellement à l’obtention du financement à 50 % par le MESI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie soit autorisée à déposer, en son nom et au nom de ses partenaires, la demande d’aide financière auprès du MESI à titre de principal gestionnaire et responsable du projet « Attractivité de La Matanie » dans le cadre du Programme d’appui au développement des secteurs stratégiques et créneaux d’excellence, volet soutien aux activités et projets structurants;

QUE la MRC de La Matanie confirme au MESI et aux partenaires sa participation au projet évalué à 41 327 \$, taxes incluses, dont 50 % doit être assumé par les partenaires de La Matanie;

QUE la MRC de La Matanie confirme sa contribution au montant de 16 472 \$, et ce, conditionnellement à la participation des partenaires et à l’obtention de la subvention du MESI;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer le formulaire de demande d’aide financière ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente;

D’abroger la résolution numéro 133-03-18.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 166-03-18

UTILISATION VÉHICULE DE LA MRC (COVOITURAGE) – DÉROGATION

CONSIDÉRANT la Politique d’utilisation des véhicules de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l’unanimité :

DE mandater la direction générale pour analyser et autoriser, ou non, les demandes de déplacements qui dérogent de la Politique d’utilisation des véhicules de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 167-03-18

AUTORISATION D'UTILISATION DES INFORMATIONS (PHOTOS, SITES WEB)

CONSIDÉRANT les demandes d'utilisation des informations diffusées sur Internet par la MRC de La Matanie par des organismes et entreprises à des fins de conservation historique ou éducative;

CONSIDÉRANT les demandes d'organismes et d'entreprises pour utiliser les photos diffusées sur *TourismeMatane* et *Vivez La Matanie* pour promouvoir des activités, attraits et des entreprises récréotouristiques de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le partage sans frais des informations diffusées en ligne, dans les cas suivants :

- 1) La conservation et la diffusion à des fins historiques;
- 2) L'utilisation et la diffusion à des fins éducatives ou formatives;
- 3) L'utilisation et la diffusion à des fins de promotions récréotouristiques;

QUE le Conseil limite le partage gratuit au seul besoin de l'organisme demandeur, lequel ne peut partager l'information transmise par la MRC sans autorisation préalable;

QUE l'autorisation de partage doit être autorisée par un directeur de service;

QUE l'utilisation et la diffusion à des fins touristiques soient compatibles avec la stratégie de promotion de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 168-03-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport des activités 2017 de la MRC de La Matanie dans le cadre du PADF, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Rapport des activités 2017 de la MRC de La Matanie dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, pour fins de transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 169-03-18

DEMANDE D'ACTUALISER LA *LOI SUR LES INGÉNIEURS* ET LA *LOI SUR LES ARCHITECTES*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., c. I-9)* est entrée en vigueur en 1964;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de ladite Loi décrit les travaux faisant partie du champ de pratique des ingénieurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet article identifie des seuils monétaires permettant d'exclure des travaux de faible valeur du champ de pratique des ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de ladite Loi n'a pas été modifié depuis 1973 et que les seuils monétaires ne sont pas indexés;

CONSIDÉRANT QU'à titre indicatif, un ponceau d'une valeur de 3 000 \$ en 2013 (seuil fixé à 3 000 \$) vaut aujourd'hui plus de 17 434 \$ selon la Banque du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'indexation fait en sorte qu'il est désormais impossible de réaliser des travaux mineurs ou de routine sans le recours à des professionnels amenant un coût important pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la 40^e législature, lors de sa première session, a étudié le *Projet de loi numéro 49* qui proposait une approche différente pour déterminer les travaux faisant partie du champ de pratique des ingénieurs, sans tenir compte de leur valeur;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les architectes (L.R.Q., c. A-21)* devait être modifiée en 2012 par le même projet de loi pour assouplir leur champ de pratique en lien avec certains bâtiments de moins de 600 mètres carrés et les établissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la modification des lois touchant les professionnels du bâtiment simplifierait le travail des services municipaux d'urbanisme devant demander des plans et devis pour des projets de faible importance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement du Québec de soumettre un projet de loi public afin :

- 1) **D'**ajuster les seuils monétaires décrits à la *Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., c. I-9)* pour refléter les coûts des travaux d'aujourd'hui et de prévoir un mécanisme d'indexation;

OU

- 2) **DE** réintroduire les modifications à la *Loi sur les architectes (L.R.Q., c. A-21)* et à la *Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., c. I-9)* qui étaient prévues au *Projet de loi numéro 49 modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 170-03-18

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES MARCEAU – CASERNE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jacques Marceau, pompier à la caserne de Les Méchins pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Jacques Marceau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 171-03-18

SRSI - DÉMISSION DE MONSIEUR BILLY TREMBLAY DU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Billy Tremblay, préventionniste et pompier pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 29 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Billy Tremblay.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 172-03-18

SRSI – NOMINATION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD À TITRE DE LIEUTENANT À LA CASERNE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018 en lien avec les changements de poste et de grade;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du comité de faire les recommandations pour la nomination des officiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la nomination de monsieur Dany Bouchard au poste de lieutenant à la caserne de Sainte-Félicité pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie en date du 22 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 173-03-18

CHANGEMENT DE STATUT DE MONSIEUR BERTRAND ROSS DE CHEF AUX OPÉRATIONS À OFFICIER SANTÉ AU TRAVAIL À LA CASERNE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018 en lien avec les changements de poste et de grade;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du comité de faire les recommandations pour la nomination des officiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter le changement de statut de monsieur Bertrand Ross de chef aux opérations à officier santé au travail à la caserne de Les Méchins pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie en date du 22 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 174-03-18

TRANSFERT À LA CASERNE DE LES MÉCHINS DE MONSIEUR MICHEL TREMBLAY, CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018 en lien avec les changements de poste et de grade;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du comité de faire les recommandations pour la nomination des officiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter le transfert à la caserne de Les Méchins de monsieur Michel Tremblay, chef aux opérations, pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie en date du 22 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 175-03-18

SRSI – AUTORISATION – ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les obligations relatives à la santé et à la sécurité des pompiers, notamment en lien avec la fourniture d'habits de combat aux nouveaux membres du SRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser l'achat à partir des sommes prévues aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 de deux habits de combat pour officiers (1 787 \$ chacun, avant taxes) et de huit habits de combats pour pompiers (1 575 \$ chacun, avant taxes) auprès de l'entreprise L'Arsenal, pour un montant de 16 174,00 \$, plus les taxes applicables, payable à même le budget du service.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 176-03-18

ÉVALUATION DES TRAVAUX (CASERNES #14, #18, #19, #22)

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale sera à terme au 31 décembre 2020 et qu'il y a lieu d'amorcer les échanges en vue du renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devront être réalisés pour la rénovation et mise aux normes des quatre casernes qui seront utilisées pour la desserte des municipalités participantes au SRSI et qu'une estimation de la valeur des travaux est requise pour permettre les scénarios de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un architecte sont requis pour faire l'estimation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser la directrice générale et le directeur du SRSI à amorcer les démarches pour obtenir les services professionnels d'un architecte.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 177-03-18

CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale en ce qui concerne l'entente de services avec la municipalité de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à la fermeture de la caserne #16 de Saint-Léandre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE proposer à la municipalité de Saint-Léandre une contribution financière de 18 000 \$ annuellement, soit un montant de 1 500 \$/mois, pour le retrait du camion autopompe-citerne et la fermeture de la caserne à une date à être convenue entre les parties;

DE demander à la Municipalité la permission de maintenir un espace réservé pour le véhicule de service du SRSI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 178-03-18

CASERNE 20 DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de procéder dans un premier temps à la fermeture de la caserne #16 de Saint-Léandre et de procéder à la vente d'un véhicule autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à la fermeture de la caserne #20 de Saint-Adelme et de procéder à la vente d'un véhicule autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE la caserne de Sainte-Félicité deviendra le point central pour la desserte du secteur Est, une fois les travaux réalisés et les officiers permanents du SRSI installés dans les locaux;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, le maintien de la caserne de Saint-Adelme va contribuer à la couverture du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE maintenir la caserne 20 de Saint-Adelme ouverte de façon temporaire pour permettre la réorganisation de la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 179-03-18

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*